



Recours suite injonction payer

Par **patsand**, le **10/09/2015** à **10:38**

Bonjour

j'ai souscrit un pret en 2009 avec garantie oseo suite a pb financier en 2010 je ne pouvais plus payer mon echancier , en 2011 j'ai reçu un avis de recouvrement je pas donner suite et la je viens de recevoir en 2015 un huissier pour injonction payer ma question est 4 ans apres peuvent il m obliger a payer .Merci de votre aide